

ARRETE N° 30/2016

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu le Code des Communes,

Vu le danger que représente la circulation,

En complément de l'arrêté n° 19/2016 du 8 juin 2016,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Toute circulation routière sera interdite le mercredi 13 juillet 2016 à partir de 16 heures dans les rues suivantes : rue de la Meuse, sur l'ancienne RD159 depuis le Quai de Londres jusqu'à son intersection avec le nouveau RD159, rue du Capitaine Marlin (depuis son intersection avec la rue de la Meuse jusqu'à son intersection avec la rue du Tilleul et depuis la mairie jusqu'au monument aux Morts), rue de la Vaux Marie.

ARTICLE 2 : Les usagers venant d'Ancemont seront déviés par la nouvelle RD159 et ceux venant de la rue du Monument par la rue du Four.

ARTICLE 2 : L'accès à ces rues sera laissé aux riverains et aux véhicules de secours.

ARTICLE 3 : Ampliation de cet arrêté sera affichée en mairie et transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun
- les riverains des voies concernées

Fait à Dieue-sur-Meuse le 11 juillet 2016.

Le Maire,


Jean-Claude DUMONT.

